

Communiqué – Pour distribution immédiate

Lancement du site web de l'Association des chercheurs(es) professionnels(les) du Québec

Montréal, 23 décembre 2005 - Les chercheurs québécois ont, depuis mars 2004, leur propre association professionnelle, une première association du genre, vouée à la défense des intérêts des principaux artisans de la recherche, ainsi qu'à la promotion de leur profession.

L'Association des chercheurs(es) professionnels(les) du Québec lance, aujourd'hui, son site Internet. Ce site auquel on peut accéder à l'adresse www.acpq.ca contient de nombreux renseignements sur la création de cette association professionnelle et sur les orientations stratégiques traduisant la mission de l'ACPQ.

L'Association des chercheurs(es) professionnels(les) du Québec est une association non syndicale, à but non lucratif, représentant les chercheurs(es) professionnels(es) exerçant leur profession au Québec. L'ACPQ oeuvre à la création, à l'implantation, à l'intégration et au développement de la profession de chercheur professionnel, veille à sa promotion et à la défense des intérêts de ses membres. Cette mission se traduit dans un recensement d'objectifs spécifiques tirés de trois thèmes principaux, chacun cernant et précisant une composante du rôle de cette association professionnelle:

i- **REPRÉSENTATION** - Faire écho à l'évaluation la plus crédible qui soit de l'état de leur profession et de celle de la recherche sur les tribunes qui les interpellent;

ii- **CONTRAT SOCIAL** - Doter la profession du chercheur professionnel, des ressources et des moyens requis pour accomplir sa mission sociale, principalement, en matière de protection de la santé publique et d'éducation populaire;

iii- **REVENDEICATIONS** - Faire valoir, auprès des administrations institutionnelles, des organismes subventionnaires et des instances gouvernementales concernées, un "carnet" de revendications afin de procurer à ceux et celles qui exercent cette profession, des conditions acceptables, assorties de droits et de privilèges qui soient avantageusement, comparables à celles des professions libérales établies. Ces conditions, l'ACPQ veillera à ce qu'elles soient attrayantes, sinon enviables, afin d'assurer la pérennité de la profession, soit une relève durable, abondante et de haute qualité et d'offrir des jours meilleurs à ses praticiens.